PROCÈS VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, vingt-sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France DEVILLERVAL, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 18

Étaient présents : Marie-France DEVILLERVAL, Monsieur Pierre BOS, Madame Micheline DUONG, Madame Maria LECUIR, Monsieur Joël TOLU, Monsieur Jean-Marc GOEMAERE, Madame Stéphanie BOULENGER, Monsieur Julien GIFFARD, Madame Nathalie CHABBERT, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Alain LEGOIX, Monsieur Philippe PATRIS, Monsieur Jean-Noël CANU

Étaient absents excusés : Monsieur Nicolas BAGUET donne pouvoir à Madame Micheline DUONG, Madame Maud GARRET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël CANU, Madame Anita PILAIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc GOEMAERE, Monsieur Alain DEPARIS donne pouvoir à Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Gérard LEGER donne pouvoir à Monsieur Joël TOLU

Madame Le Maire annonce la démission de Monsieur Yannick BUISSON, le refus de siéger au Conseil Municipal de Madame PICARD Anne et l'acception de Monsieur Philippe PATRIS de siéger au Conseil Municipal.

Micheline DUONG est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire demande l'ajout de 2 points au conseil, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Compte-rendu des commissions

- 24 avril 2025 Commission Fêtes et cérémonies pour la mise au point des activités de la Fête patronale le 14 juin 2025.
- Vendredi 13 juin 2025 au soir Dîner de Rue, le samedi à partir de 10h Campement Médiéval, Manèges Enfantins, Exposition de Peintures, Danse avec l'association du Club de Jeudi, sur place de la restauration Food Truck, Retraite aux Flambeaux accompagnée de l'ensemble du Show Bobbin's suivi du Feu d'Artifice.
- Repas (Buffet Froid) du 14 juillet 2025 à la suite de la commémoration.
- Commission du personnel : Pour le recrutement de 2 saisonniers de début mai jusqu'à fin octobre, 2 Gournaisiens.
- Commission travaux le 19 mai 2025 : Avec M. Maitre pour la Friche, il nous a présenté les offres pour sélectionner un Maître d'œuvre.
- Suivie de la Commission cantine le 19 mai 2025 : Révision des prix Cantine et Garderie.

2. Révision de la Taxe d'Aménagement (Délibération 2025-27)

Il convient de revoir la taxe d'aménagement de la commune de Ferrières-en-Bray, cette dernière ayant été votée pour la dernière fois en novembre 2015 à hauteur de 1% avec exonération totale des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la taxe d'aménagement et de la laisser à hauteur de 1% avec l'exonération totale des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

3. Tarifs de la fête patronale (Délibération 2025-28)

Il convient de valider les choix de la commission Fêtes et cérémonies, la fête patronale a lieu le samedi 14 juin 2025.

La Commission Fêtes et Cérémonies a décidé des tarifs suivants pour la Fête Patronale :

- Bière : 3,00 €
- Coca : 1,00 €
- Jus d'orange : 1,00 €
- Café : 1,00 €
- Verre consigné : 1,00 €

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

4. Tarif du repas du 14 juillet (Délibération 2025-29)

Comme chaque année, la commune organise un banquet pour le 14 juillet sous forme de buffet froid. Il a été proposé par la commission Fêtes et cérémonies que la participation financière des convives serait de 25 €.

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

5. Révision des prix Cantine/Garderie (Délibération 2025-30)

Les données suivantes ont été étudiés en commission cantine :

CANTINE
Coûts de fonctionnement du service

Coût des denrées	34 688,14 €	Soit 2,18 €/repas
Charges de personnel	122 002,01 €	
Coût total de fonctionnement	177 624,54 €	

Recettes 72 459,26 €

Fréquentation

15 905 repas soit une moyenne de 104 repas par jour pouvant aller jusqu'à 130 enfants.

GARDERIE
Coûts de fonctionnement du service

Coût des denrées	46,77 €
Charges de personnel	8 560,24 €
Coût total de fonctionnement	19 033,17 €

Recettes 12 174,63 €

Fréquentation

Matin	2096 enfants soit 14 en moyenne
Après-midi 1ere heure	1807 enfants soit 12 en moyenne
Après-midi 2ème heure	714 enfants soit 5 en moyenne

La commission, après avoir pris en considération tous les éléments en sa connaissance a proposé les changements suivants :

- D'une part de ne pas modifier les tarifs actuels de la garderie, ni de modifier le tarif personnes extérieurs ainsi que le prix d'un repas adulte.
- D'autre part d'augmenter la tarification de la cantine de la manière suivante :

  - Prix du repas d'un enfant Ferrièrois 4€10
  - Prix du repas d'un enfant non-Ferrièrois 4€70
  - Prix du repas en cas de non-annulation ou de non-réservation 6€00

Pour rappel, aucune augmentation n'a été effectuée depuis 2016 pour la garderie. Cette année, nous avons mis en place un goûter l'après-midi (jus d'orange, sirop, chocolat au lait, lait, tartine de pain…). Également, les agents font de l'aide aux devoirs.

Il a également été décidé la révision du règlement intérieur en y incluant les tarifs de la cantine et de la garderie.

Vote : Pour : 13 Contre : 3 Abstention : 2

6. Révision du règlement d'affichage provisoire sur la commune (Délibération 2025-31)

La commission s'est réunie pour procéder à la révision du règlement d'affichage provisoire obligatoire et réglementaire sur la commune pour les associations et la commune.

Le Conseil Municipal approuve le règlement et les emplacements prévus.

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

Proposition

REGLEMENT D'AFFICHAGE

« Règlement applicable aux affichages publicitaires provisoires sur la Commune de Ferrières-en-Bray

Préambule : Ce règlement s'applique aux personnes physiques et morales qu'elles soient publiques ou privées et issues ou non du secteur associatif. L'affichage même s'il est autorisé ou s'il est sur un domaine privé, ne doit pas entraver la circulation des piétons ni porter atteinte à la sécurité publique (gêne à la visibilité ou à la circulation des véhicules).

Article 1er : Autorisation d'affichage libre : à l'exception de ceux apposés dans les panneaux

Tout affichage publicitaire annonçant une manifestation qu'elle soit festive, commémorative ou commerciale doit être préalablement approuvé par le Maire. La demande d'affichage est faite par écrit, déposée en mairie ou transmise par mail et/ou par courrier, 10 jours avant la manifestation. L'autorisation délivrée par la Mairie est écrite et expresse. Seul le refus de l'autorisation peut être tacite.

Article 2 : Dimensions autorisées – supports interdits

- Seuls les affichages de taille inférieure ou égale au format A2 soit (594 x 420 mm) sont autorisés ainsi que les calicots. Il est conseillé d'utiliser des supports bois.
- Il est interdit d'afficher sur les panneaux routiers, les feux tricolores, les candélabres, les armoires et boites électriques et les supports appartenant aux concessionnaires des réseaux (électricité, téléphonie…)

Article 3 : Zones d'affichage autorisé

Les calicots sont autorisés au Square Mardargent.
Les autres affichages sont autorisés :
Route de Beauvais : de l'entrée de la commune (en venant de Beauvais) jusqu'à la fin de la zone commerciale « promenade en Pays de Bray »
Route Neuve : d'Action à Forum +
Rue Leroy-Moulin : entre le stationnement poids-lourds et le passage à niveau, le long de la parcelle SNCF ;
Route de Savignies : entre l'entrée de l'agglomération et le premier portail de l'usine Danone ;
Route du Beauregard : jusqu'à celle avec la route de Savignies ;
Route de Gerberoy : sur 20 m à partir de l'entrée de l'agglomération ;
Route de Songeons : entre l'entrée de l'agglomération et la 1ère habitation ;
Route de Saint Quentin : entre l'entrée de l'agglomération et l'entrée de l'usine Cerafrance ainsi que dans l'angle de son intersection avec la route de Songeons ;
Boulevard de Verdun : dans le talus sur piquet bois.

Article 4 : Retrait

Les panneaux doivent être retirés dans les 48 h suivants la manifestation.
Les affichages sans autorisation ou dans des lieux non appropriés seront retirés et tenus à la disposition des afficheurs pendant 1 semaine. La Commune ne pourra pas être tenue responsable d'éventuelles dégradations de l'affichage retiré ou laissé en place.

<u>Article 5</u> : Approbation et modifications du règlement

Le présent règlement élaboré en commission et soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 27 mai 2025 est en vigueur depuis la publication de son approbation. La Mairie de Ferrières-en-Bray se réserve le droit de modifier ou de compléter le présent règlement chaque fois qu'elle le jugera nécessaire. »

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

7. Décision Modificative n° 1 (Délibération 2025-32)

À la suite d'une erreur du SDE76 sur le projet de l'impasse du petit pré, une décision modificative est nécessaire.
À la suite de la loi finances, l'État va procéder à des prélèvements mensuels pour un total de 1 865 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	- 1 865 €	
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux	- 24 210 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- **26 075 €**	
D 739218 : Autres prél. Pour reversements de fiscalité entre coll locales		+ 1 865 €
TOTAL D 014 : Atténuation de produits		**+ 1 865**
D 65738 : Subventions de fonctionnement aux autres Ets publics		+ 24 210
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		**+ 24 210**

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

8. SDE76 – Modification de l'avant-projet de l'Impasse du Petit Pré (Délibération 2025-33)

Le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2024-0-76260-M6864 et désigné "Impasse du Petit Pré" dont le montant prévisionnel s'élève à 61 320,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 18 210,00 € T.T.C.

Une augmentation de 1 080 € correspondant à la TVA avait été oublié dans leur projet lors du vote en 2024.

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

9. Recrutement d'un Maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la friche industrielle (Délibération 2025-44)

La passation du marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement communal rue Leroy Moulin (Friche Industrielle) a été lancée le 07 avril 2025.

4 offres ont été reçues et analysées lors de la commission.

L'offre retenue est EVIA SAS pour un montant de 28 612.00 € HT.

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

10. Subvention aux associations (Délibération 2025-35)

Le Conseil Municipal, délibère sur les montants à allouer pour la subvention suivante :

	Montant Proposé
Association des parents du Collège Rollon	300.00 €

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

11. Informations diverses

- Courrier de l'association Voix et Voies, Messieurs Wissart, David et Léger ont été rencontrés le 26 mai 2025 sur place avec M. Delabos du Département, un courrier va partir au Département pour des propositions d'aménagements.
- Traçages en cours sur la Commune, travail de nuit sur les grands axes, peinture blanche suivie de la jaune.
- Plantations
- Les travaux de la Salle Polyvalente sont programmés en juillet (Vestiaires).
- La Salle des Valembours : Qualiconsult a en leur possession le Consuel de la salle. L'entreprise Levasseur était sur place. **Attestation de conformité destinée à l'installation électrique.**
- Lundi 12 mai 2025, Mme Devillerval a participé au comité de pilotage du contrat de Territoire de la CC4R des 4 Rivières en Bray : Au sujet des aides accordées aux différents projets des communes, l'école élémentaire a été retenue, le Département nous accompagne à hauteur de 30%.
- Dîner de Rue le vendredi 13 juin 2025 en soirée.
- Samedi 14 juin 2025 le lendemain, la fête de l'école qui a lieu le même jour que la Fête Patronale à 14h30 suivie de la retraite aux flambeaux le soir accompagnée du Show Bobbin's et le feu d'artifice sur le stade.
- Le 06 juin 2025 à 16h30, rendez-vous à la Salle Polyvalente pour l'accueil de M Alain Aspect pour le Prix Nobel 2022 de la Science. L'accueil sera suivi d'une conférence et nous terminerons par le verre de l'amitié, M Aspect dédicacera son Livre.
- Inscription aux Villes et Villages Fleuris et aussi pour les particuliers.
- L'ASEPT en partenariat avec Siel Bleu poursuit ses séances d'activités physiques (Mémoire, Equilibre).
- Installations de belles Boîtes à Livres dans différents quartiers (La prairie, Croix-Verte à côté du terrain de pétanque, Le Forêt – Laudencourt, Square Mardargent, 2 boîtes à

côté de la Bibliothèque, Les Valembours). Merci à notre Agent Menuisier pour ses belles réalisations.

- Le CCAS organise une sortie au parc « Aventure Land » et vous propose une journée de détente pour les enfants de la commune de 5 à 15 ans, pour le 1er parent accompagnateur la place est offerte, pour le second parent accompagnateur le tarif est de 26 euros, pour information il reste quelques places.
- Le 20 juin 2025, Marché du Terroir avec restauration organisée par l'association ABCD : omelette, Buvette et Tombola.
- L'appel du 18 juin 2025 à 19h00 au monument.
- Le 19 juin 2025 à 14h30 l'inauguration du City Stade avec la participation des Scolaires.
- Inscriptions aux « Villes et Villages Fleuris » pour les particuliers.
- Comme chaque année, la Société des Courses de Mauquenchy organise des courses au Mont Louvet, près de Gournay-en-Bray, au nom de la commune Mme Le Maire remettra un panier garni au Vainqueur du Prix de Ferrières-en-Bray.

Séance levée à 20h00
Délibérations n° 2025-27 à 2025-35